

L'ajournement

Les perspectives d'approvisionnement de la région atlantique cause naturellement des inquiétudes à cause des répercussions que la crise irano-iraquienne pourrait avoir sur nos approvisionnements en pétrole. Selon les dernières nouvelles, la guerre prive le marché international de trois à quatre millions de barils par jour en provenance de ces deux pays. Toutefois, le Canada n'a reçu qu'environ 1.5 p. 100 de ses approvisionnements en pétrole de ces deux pays et les importateurs canadiens en cause ne prévoient pas de grande difficulté à prendre d'autres mesures pour contrer cette interruption. En outre, étant donné l'importance sans précédent des stocks de pétrole et la faible demande de produits pétroliers, le reste du monde semble pouvoir sans grande difficulté se passer du pétrole que devaient exporter l'Irak et l'Irak.

● (2220)

A long terme, notre politique sera de remplacer le pétrole dans la région atlantique par des sources d'énergie nationales. A cet égard, le gouvernement fédéral projette de prendre des mesures en vertu desquelles une grande partie du pétrole importé sera remplacée par d'autres formes d'énergie. Nous compterons de plus en plus sur le charbon de la Nouvelle-Écosse et intensifierons les programmes qui visent à utiliser des sources d'énergie renouvelables. La livraison du gaz naturel aux marchés de l'Atlantique représentera une autre source importante d'énergie. Par ailleurs, certains programmes d'économie de l'énergie actuellement en vigueur entraîneront une baisse marquée du taux de croissance de la consommation d'énergie. Nous pouvons donc nous attendre à ce que l'accroissement de nos réserves nationales d'énergie et les programmes efficaces d'économie permettent au pays, d'ici la fin de cette décennie, de n'être plus du tout tributaire du pétrole importé provenant de sources étrangères instables.

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS—L'ENQUÊTE SUR
L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—LA PUBLICATION DES
RENSEIGNEMENTS OBTENUS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir à propos d'une question que j'ai posée à la Chambre le 25 juin 1980 au sujet d'une enquête menée par le directeur des enquêtes et de la recherche sur une prétendue conspiration visant à fixer les prix et à restreindre la concurrence dans le secteur pétrolier.

J'aimerais signaler que cette enquête a commencé le 13 février 1973, et que sept ans et demi se sont écoulés depuis. Fait intéressant à noter, le même cas s'est produit aux États-Unis mettant en cause les mêmes grandes sociétés pétrolières. La question fut réglée rapidement et de façon très efficace. Dans notre pays, on a décidé de régler la question en la renvoyant à un comité, où on l'a oubliée. Rien du tout n'a été fait et cette enquête n'a donné aucun résultat concret.

Le seul résultat réel c'est que les Canadiens continuent à payer les produits pétroliers de plus en plus cher et que ces

produits sont pratiquement entre les mains d'un monopole. Le gouvernement n'a rien fait pour remédier à la situation.

Nous avons abordé la question le 25 juin après l'avoir soulevée à maintes reprises à la Chambre et après que le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des postes (M. Ouellet) nous eurent promis maintes fois que des mesures allaient être prises sans tarder. Nous allons peut-être devoir attendre encore sept ans et demi. A un certain moment, le ministre avait dit que le nécessaire serait fait dans quelques semaines. Il a dit que le ministre de la Justice étudiait la chose. Le ministère de la Justice avait été saisi du problème déjà plus d'un an auparavant et, quand nous avons posé la question, il a promis d'agir dans les semaines qui suivraient. Rien n'a encore été fait. Plusieurs semaines se sont écoulées, puis l'été s'est terminé et nous voici à l'automne au début d'une session au cours de laquelle je doute fort qu'on fasse quelque chose pour remédier à cette situation, cette vaste escroquerie dont sont victimes les Canadiens.

Nous avons d'autres sujets d'inquiétude. Même si le directeur des enquêtes et de la recherche rédigeait un rapport, c'est le ministre qui le recevrait. Je pense sincèrement que le ministre en question ne fait rien. Même si le rapport était présenté au procureur général, étant donné la façon déplorable dont le ministère de la Justice du Canada s'est conduit à cet égard, rien ne serait fait. Si la question est renvoyée à la Commission des pratiques restrictives du commerce, il s'écoulera peut-être encore sept ans et demi avant qu'il en sorte quoi que ce soit.

Bref, le problème c'est que le gouvernement n'a pas véritablement le désir de protéger la population canadienne. Il nous faut un ministre ayant une certaine détermination; il nous faut un gouvernement déterminé et il nous faut des lois.

Le ministre a laissé entendre au comité qu'au cours de la présente session nous pourrions être saisi d'une loi sur la concurrence qui protégerait les gens avant plutôt qu'après. Je pense bien qu'en réalité nous ne verrons jamais cette loi sur la concurrence.

● (2225)

Ce soir, nous obtiendrons, je l'espère, un rapport écrit sur la façon dont la question s'est ébruitée et l'on nous annoncera que, dans quelques semaines, ou peut-être dans un mois plus ou moins, nous obtiendrons un rapport plus complet à ce sujet. Nous pouvons renvoyer la question au ministre, à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ou ailleurs pour qu'on l'étudie pendant sept autres années et demie, mais, au fond, je crains qu'on ait bêtement trompé les Canadiens non seulement à ce sujet, mais également au sujet de l'affaire Campeau et Royal Trust, de la fusion de sociétés d'exploitation forestière en Colombie-Britannique, de la fusion de la presse écrite, de la concentration des industries de télédistribution et de l'électronique au Canada et des monopoles des sociétés de téléphone; et voilà que le présent gouvernement ne fait absolument rien à ce sujet.